

DU BISTROT AU RESTO

Les débuts à Véry en août 2012...pour conserver la licence IV !

La commune a racheté aux héritiers de Constant (dernier bistrotier de la commune) l'unique licence IV. Des 4 licences délivrables par l'Etat, celle-ci permet de vendre toutes boissons, d'ouvrir une boîte de nuit (après autorisation) ou un cercle de jeux (très restreint). Elle est également indispensable à l'ouverture d'un bar (la licence III permet de tenir un restaurant mais à condition de ne pas proposer d'alcool en dehors des repas).

Cette licence a été louée pour l'euro symbolique au bistrot du SCORE (M.Bordja). Suite à la fermeture du SCORE en 2009, afin que la commune puisse conserver sa licence IV, il fallait réaliser au minimum une recette tous les 3 ans. Le conseil municipal a donc décidé d'ouvrir un bistrot dans l'ancienne école de VERY en 2012.

Cette improvisation s'est avérée un succès et les habitants ont souhaité une ouverture tous les ans pour conserver ce moment convivial...mais il a fallu trouver une solution plus fonctionnelle avec un retour au chef-lieu dans les locaux du SCORE, remis en état pour l'occasion.



INAUGURATION DU BISTROT DANS LES ANCIENS LOCAUX DU SCORE EN AVRIL 2014



Ouverture au chef-lieu en 2014

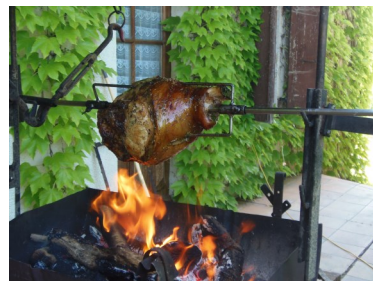
Désormais le rendez-vous incontournable de l'été à Choisy, le bistrot ouvre donc ses portes chaque année pendant une quinzaine de jours « non stop » avec les élus aux fourneaux et au service.

Place à l'avenir !

Pour continuer dans cette dynamique et offrir aux habitants une animation pérenne du chef-lieu, un bar restaurant ouvrira ses portes à horizon 2019, avec un professionnel aux commandes.



Quelques plats savoureux



Nouveau sur la terrasse : une table couverte : un grand merci à Nathalie R.



BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY AUTOMNE 2017



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

LE CHEF-LIEU CHOISY-ET
N°34-2



**SPECIAL PROJET
CHEF-LIEU !
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS
SVP (PAGES CENTRALES
DETACHABLES)**

www.choisy.fr et mairie@choisy.fr tél. 04 50 77 41 56

EDITORIAL

Choisyliennes, Choisyliens,

Dans cette période de disette financière, où l'Etat a réduit son soutien financier, il est important de veiller à ne pas gaspiller l'argent public tout en satisfaisant au mieux les demandes de services et d'infrastructures des habitants pour l'amélioration de notre cadre de vie.



Les travaux sur notre commune font donc l'objet de la plus vive attention de notre part et ceux engagés à Roullin par exemple (voir page travaux) sont dans cette continuité. Par la suite, nous prévoyons de continuer à sécuriser les piétons sur cette départementale ainsi que sur la départementale 3 entre le chef-lieu et Rossy où la vitesse doit être « contenue ».

Les aménagements prévus aux Marais Pontaux et à Rossy, sur les territoires d'Allonzier et de Choisy, ont été ajournés à 2018 par le département, pour prendre en compte au mieux les déplacements pendulaires et locaux en cours de chantier.

Afin de conforter le cœur du village de services utiles à la vie quotidienne (commerce alimentaire, auberge...), le conseil municipal a décidé la destruction puis reconstruction du bâtiment « Score » aux normes actuelles. En effet, le CAUE 74 (conseil architectural départemental) nous a déconseillé une rénovation coûteuse et sans grand intérêt patrimonial. Vous trouverez en pages centrales (détachables) un questionnaire pour nous aider à affiner vos besoins en services à Choisy. Ce questionnaire est également disponible sur le site internet si vous préférez.

Nous continuons également notre projet de mobilité douce pour circuler à Choisy et dans les environs. Après le chemin reliant Perroud à travers le jardin de la mairie, les habitants du bas de Choisy peuvent désormais relier le chef-lieu et ses écoles via Basset. Belles promenades en perspective. Au gré des subventions, 2018 permettra normalement de travailler sur la liaison Choisy-La Balme de Sillingy.

Bonne lecture à tous,

Votre maire,

Bernard Seigle



VŒUX DU MAIRE LE JEUDI 4 JANVIER 2018 à 19H
L'occasion d'en savoir plus sur l'année écoulée et les projets 2018 à Choisy
et sur le territoire de la Communauté de Communes Fier et Usse
Présentation des associations
Accueil des nouveaux habitants
Cérémonie suivie d'un verre de l'amitié
VENEZ NOMBREUX !

En couverture : **Fresque du bistrot de Choisy réalisé par Ludovic Delorme, de Combes. Un grand merci !**
Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en formats IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un événement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

ACTIVITES

AGENDA

9 et 10 décembre 2017
Marché de Noël
Chef-Lieu de Choisy

4 janvier 2018 à 19h
Vœux du Maire
Salle du Conseil de la Mairie

27/28 janvier
3/4 février
Théâtre : Le Troup'Ho
Salle des Fêtes
Avec sa nouvelle pièce
« Le Gang des Postiches »

ATTENTION AU DEMARCHAGE FRAU-
DULEUX ! L'ADEME et ses agents ne

contactent jamais di-
rectement les particu-
liers en vue de leur
fournir des ser-
vices commerciaux.

0 808 800 700 Service gratuit
+ prix appel

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES
lu 17h30 à 19h, me
et sa 14h00-15h30,
CINEMA
Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY 04 50 77 41 56
AG. POSTALE 04 50 77 41 49
CCFU 04 50 77 70 74
POLICE MUN. 04 50 68 89 22

GENDARMERIE 17
POMPIERS 18
SAMU 15
URGENCES EUROPE 112

ALLO ENFANCE 119
ALMA Maltraitements 3977

SPA MARLIOZ 04 50 77 82 40
ADMR 04 50 68 76 56
PRIORITERRE 04 50 67 17 54

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr
CCFU www.fier-et-usses
LUTTE FRAUDES SPAMS
www.33700.fr
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE
www.hautsavoie.fr

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32.44

Annick GRASSI – Tarologue – Détection aux baguettes de sourcier - 06.89.52.92.00

COURTOIS Yann – Thérapeute géobiologue - 06.88.83.98.73

EXPERTAUX FINANCES – Prêts immobiliers et patrimoine – 06.64.65.00.66
Jean-Gabriel THOMAS – autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56

SYLVIANE L. Aide à la personne – 06.79.96.06.49

CHOISY ETUDES – Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

BRIN DE VERDURE – Paysagistes 06.63.45.63.93

GUY PALOMBOT – Transports, Levage, Manutention - 06.70.16.40.84

PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

ALPES TRADITION Electricité – Installations électriques - 04.50.01.20.70

E.S.M. RENOVATION – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18.47.45

CEDO TRAVAUX – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

E-AMENAGEMENT - Menuiserie extérieur/intérieur - E. PERNOUD – 06 88 99 45 40

BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81

Jean-Pierre RICHARD – Peintre - 04.50.77.21.66

GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

PRORENO – Plaquiste, Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

SONDAZ Noël – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrierie - 06.10.58.61.08

LACOTE BETEMPS – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

SARL VARENIK OLIVIER – Charpente, couverture, zinguerie 06 73 57 71 83

CBTP – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

PERRIN Pascal – travaux d'étanchéité - 04.50.77.42.75

3B CONSTRUCTION – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

RTP – Terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL – travaux publics - 04.50.77.41.98

MARCHIONINI-BONATO Régine - Praticienne énergétique - 06 40 16 72 66

CRÉEZ, DÉVELOPPEZ, IMPLANTEZ votre activité économique au cœur de la Haute-Savoie, dans un cadre attractif et de qualité, choisissez les USSES ET BORNES ! Chefs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques, notre site est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre implantation et votre vie sur votre territoire. Voir : <http://www.eco-usses-bornes.fr/>

L'arnaque au diagnostic d'accessibilité

Des sociétés peu scrupuleuses, se faisant passer pour des organismes officiels, démarchent les professionnels recevant du public pour les inciter à réaliser un diagnostic ou un pré-diagnostic accessibilité, en ligne, par courrier ou par téléphone. Les professionnels sont incités à remplir un formulaire en ligne ou à fournir leurs coordonnées bancaires puis sont prélevés de sommes parfois plus élevées que celles initialement énoncées lors du démarchage : **ne donnez jamais vos coordonnées bancaires !** Pour recevoir les formulaires à remplir ou pour vous aider dans vos démarches :

Service Urbanisme – 04.50.68.87.22 / urbanisme@ccfu.fr

INFOS PRATIQUES

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-15h45	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny NB : jours fériés	13h30-18h30 FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

TOUTE L'ANNEE : LIMITATION DU BRUIT et STOP AU BRÛLAGE

Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont autorisés aux heures indiquées ci-dessus.

L'utilisation des appareils cités est totalement interdite le dimanche.

Afin de limiter les risques d'incendie en été et de polluer l'air en toute saison, il est interdit, sauf dérogation, sur l'ensemble du département,

- ✓ d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements
- ✓ de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches)
- ✓ de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie, aux heures indiquées ci-dessus

A savoir : les feux sont passibles d'une contravention de la 1ère (38 euros) à la cinquième classe (1500 euros) selon le cas, puis classé en délit selon la gravité des suites du feu.

EN PREVISION DE L'HIVER :

1. PENSEZ A TAILLER VOS HAIES !

notamment celles situées le long de voies communales : elles empêchent le soleil d'arriver jusqu'au sol et il s'ensuit une dangerosité accrue (gel, verglas, routes glissantes).

Rappel des règles (y compris par rapport aux voies publiques) :

Pour une haie vive (thuyas, aubépines, troènes, charmilles etc.) on doit observer un recul de :

- ✓ 0,50 mètres si la hauteur de la haie ne dépasse pas 2 mètres
- ✓ 2 mètres si la haie dépasse 2 mètres.

Si vous n'êtes pas certain de votre limite de propriété, taillez votre haie à 2 mètres de hauteur !

2. PNEUS HIVER RECOMMANDES A PARTIR DU 15 NOVEMBRE.

Le département sale désormais moins les routes pour préserver la nature. Prenez vos précautions pour ne pas risquer d'accident.

Retrouvez l'état des routes départementales sur <http://www.inforoute74.fr> ou ☎ 04.50.33.20.74

A noter : la compétence transport a été transférée du Département à la Région

www.auvergnhonealpes.fr/75-transports.htm

TRANSPORT CAR LIHSA

Lignes 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).



Pour préparer un trajet en transport en commun en Haute-Savoie, le site :

www.mobicime.hautsavoie.fr

contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

BON PLAN BUS

La Carte Déclic pour voyager à -50% dans tout le département si vous avez moins de 26 ans :

<http://carte-declic.cg74.fr/>

COVOITURAGE

<http://covoitoura.eu/>

www.covoiturage-leman.org

3 parkings à Choisy

- chef-lieu (cimetièrre)
- stade de Menulles
- école de Véry

Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

CITOYENNETE

La FRANCE a connu ce printemps un bouleversement politique avec l'arrivée au pouvoir du nouveau parti « La République En Marche », à la Présidence avec Emmanuel Macron et à l'Assemblée Nationale.

NB : Les élections sénatoriales partielles ne concernaient pas la Haute-Savoie cette année.

A Choisy, les résultats ont été les suivants :

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 7 MAI 2017

1348 électeurs inscrits, 1047 votants, 904 suffrages exprimés

⇒ 567 voix en faveur d'Emmanuel MACRON (62,72 %)

⇒ 337 voix en faveur de Marine LE PEN (37,28 %)

LES ELECTIONS LEGISLATIVES DANS LA 1ère CIRCONSCRIPTION de Haute Savoie le 18 JUIN 2017

Pour mémoire il y avait 18 candidats au premier tour. Le niveau de participation a été assez faible à Choisy :

1352 électeurs inscrits, 484 votants, 440 suffrages exprimés

⇒ 283 voix en faveur de Véronique RIOTTON (64,32 %)

⇒ 157 voix en faveur de Annabel ANDRE-LAURENT (35,68 %)

VERONIQUE RIOTTON

Permanence Parlementaire :



30, route des Creusettes 74 330 POISY

Tél: 04 50 24 88 19

à l'Assemblée Nationale :

Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

En savoir plus sur son activité parlementaire : visiter son site <http://riotton.fr/>

La contacter : veronique.riotton@assemblee-nationale.fr



Moralisation de la vie publique

Les lois ordinaire et organique pour la confiance dans la vie politique ont été promulguées le 15 septembre 2017. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, il s'agit des deux premières grandes lois du quinquennat.

Elles viennent compléter les mesures progressivement adoptées, en particulier depuis 2013, en matière de transparence. Elles contiennent des dispositions sur la "moralisation" intéressant l'ensemble des responsables publics. Elles traitent, par ailleurs, du financement de la vie politique :

- les frais des députés et sénateurs ne seront plus forfaitaires mais remboursables sur justificatif
- Les députés, sénateurs et eurodéputés ne pourront plus poursuivre d'activité de conseil pendant leur mandat pour limiter les risques de confusion ou de conflit d'intérêt
- L'emploi de collaborateurs familiaux est désormais fortement réglementée (interdiction pour les proches et obligation de déclaration pour la famille élargie)
- Les prêts aux partis politiques et aux candidats sont très encadrés voire interdits dans certains cas

Ces deux lois ne sont que la première étape de la réforme de "confiance". Une révision de la Constitution est prévue pour 2018. Elle portera notamment sur la limitation du cumul des mandats dans le temps et la réduction du nombre des parlementaires.

En savoir plus : www.viepublique.fr

Prochaines élections ?

Les élections du parlement européen en 2019 et les élections municipales en 2020



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

TRAVAUX

TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A ROULLIN



Petit à petit, la commune s'embellit et les réseaux de communication et d'électricité sont mis en souterrain. Après la montée des Mégevands, c'est au tour de Roullin.

Les travaux de mise en souterrain du réseau électrique à Roullin sont en voie d'achèvement et nous remercions les habitants pour leur patience. Ils ont concerné les réseaux BTA, l'éclairage public et les télécommunications route de Cercier :



1. Sécurisation du réseau BTA MONTANT TOTAL TTC 132 814,87 €

Ces travaux sont inscrits au programme « Sécurisation 2017 » du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au taux de 65 % sur le montant HT, soit 71 941,39 €. La dépense HT pour la commune sera de 38 737,67 €

2. Mise en souterrain du réseau de télécommunication MONTANT TOTAL TTC 16 556,86 €

Ces travaux ne peuvent être subventionnés.

3. Eclairage public MONTANT TOTAL TTC 8 859,92 €

Ces travaux seront subventionnés à 30 % sur les articles de rétablissement EP, soit 3 059,23 € x 30 % = 917,77 €.

La dépense de la commune sera de 7 942,15 €.

IMPORTANT

Les travaux d'aménagement avant Rossy, sur la route d'Allonzier RD3, sont ajournés par le Conseil Départemental jusqu'en 2018; nous vous tiendrons informés de la nouvelle échéance.

CHEMIN RURAL DE BASSET AU CHEF LIEU

Nous poursuivons l'amélioration de la circulation douce à Choisy. En 2017, un trottoir a été aménagé pour relier le bas de Choisy au chef-lieu via le chemin rural n° 59



Depuis le trottoir Basset/Roullin, traversez au niveau de la Croix de Martinet, empruntez le nouveau trottoir pour rejoindre le chemin sur votre gauche



Pour mémoire, la circulation douce sur Choisy, en liaison avec les autres communes de la CCFU, a pour but que chaque chef-lieu de commune puisse être relié par une voie autre que routière, en empruntant les chemins ruraux existants (ou à créer). Sur Choisy, le premier maillon relie déjà depuis l'année dernière la mairie à Perroud, via le jardin communal. A terme, ce chemin permettra d'aller à pied jusqu'au lac de la Balme en passant par Avrenay et le hameau de Champfleury ainsi que de faire la boucle de découverte du Moulin Brichet.

Retrouvez l'ensemble des chemins ruraux sur le plan disponible sur le nouveau site de la mairie de Choisy

CARNET

NAISSANCES



28/04/2017 Lily-June DUFOUR TALEB
03/05/2017 Timéo MOTTIN
10/05/2017 Paul AZEVEDO AMARAL
21/05/2017 Andrea POZZO
01/06/2017 Marius SEIGLE GUISCHEN
29/06/2017 Lucie JAMES
09/07/2017 Camila MIRANDA ARAUJO SOARES

28/07/2017 Alyssia PEROUD
17/08/2017 Noé RIFFIN
02/09/2017 Lévi POUGET
09/09/2017 Marin GIRAUDET
19/09/2017 Paloma MAGRI

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés !

MARIAGES

12/08/2017 Damien FRANCOZ et Anne-Laure LAVOREL



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

DECES

19/06/2017 Agnes TREITZ
04/07/2017 Jacques AGATI
25/09/2017 Jeanne POLLIENS (née Vacherand)
26/09/2017 Jean MANTILLERI



Nos sincères condoléances aux familles

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire acceptés :

09/06/2017 PEROUD, maison individuelle, route des Mégevands
16/06/2017 MARCHAL, aménagement et création garage, route des Effrasses
04/07/2017 LAMOUILLE, maison individuelle, route des Crêts
24/07/2017 PAILLARD, maison individuelle, route d'Avregny
08/08/2017 BACHY, abri de jardin, route de Véry
30/08/2017 BISCH, maison individuelle, chemin de Farage
25/09/2017 LOUISON, maison individuelle, Pré Bougnet

Permis de construire modificatifs

25/04/2017 BUISSON, modification façades, route de la Chapelle
13/06/2017 DUMONT, modification façades, chemin des Sartons
30/08/2017 LAVOREL, suppression abri voiture, chemin des Joinctets

Permis de construire refusés

16/06/2017 FLATOT, maison individuelle, route d'Avregny
16/06/2017 PAILLARD, maison individuelle, route d'Avregny

Déclarations préalables :

19/04/2017 ALPES SOLAIRE ENERGIE, capteurs solaires, route de Véry (vers le Pont Noir)
28/04/2017 CHARMOT, modifications façades, chemin de Chez Basset
22/05/2017 MOREAU-GENESTE, piscine et clôture, route des Mégevands
16/06/2017 CHOMAT-GRAF, abri de jardin, route d'Arthaz
03/07/2017 BONDON, auvent, route du Château
04/07/2017 SCI YARIC, division parcelle, chemin de Ballaison
18/07/2017 HUMBERT, abri de jardin, chemin des Sartons
19/07/2017 METRAT, modifications façades, route du Vieux Rossy
19/07/2017 EDF ENR Solaire, générateur photovoltaïque, chemin des Chamois
21/07/2017 GAUDILLERE, abri de jardin, route de Rosière
08/08/2017 ADAM, clôture, route du Four Banal
08/08/2017 BACHY, véranda et toiture, route de Véry
08/08/2017 DANGELZER, panneaux solaires, impasse des Creuses
08/08/2017 PASTORELLI, division parcelle, impasse des Morilles
20/08/2017 FIRMESE, modification aspect extérieur, chemin de Farage

OBLIGATION D'ISOLER EN CAS DE GROSSE RENOVATION

L'isolation thermique des façades et des toitures est désormais obligatoire en cas de grosses rénovations de bâtiments (décret n° 2016-711 du 30 mai 2016).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) crée, à son article 14, une obligation de mettre en œuvre une isolation thermique à l'occasion de travaux importants de rénovation des bâtiments, comme un ravalement de façade, une réfection de toiture, ou encore la transformation de garages ou de combles en pièces habitables. Cette obligation d'isolation lors de travaux importants s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017.

En savoir plus :

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/30/LHAX1613394D/jo>



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

- Auberge communale : choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre
- ONF – programme des travaux 2017
- SMECRU – présentation de gestion des zones humides (dont à Choisy la Clé des Faux et Vers Nantafond)

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

- Approbation du compte administratif 2016, du compte de gestion 2016 et affectation des résultats
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCFU
- Modification statutaire CCFU pour prendre la compétence « Aménagement et gestion d'itinéraires cyclables »
- Opportunité d'acquisition d'un terrain pour un point de collecte
- Transformation des ex-vestiaires du foot en maison d'assistantes maternelles (MAM)
- Information sur les refus de permis liés à l'assainissement non collectif

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

- Approbation du budget primitif 2017 et taux des impôts 2017
- Convention de mise à disposition réciproque de la police municipale mutualisée avec communes voisines
- Aménagements localisés de voirie, avenant sur programme 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

- Conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers du PAE de Vincy à la CCFU
- Travaux d'éclairage public du nouveau parking du stade de Menulles et de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public route des Megevands
- Subventions 2017 aux associations, tarifs 2017 du bistrot communal, des salles communales et du plateau sportif de Menulles

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

- Auberge communale : choix du projet architectural
- Tarifs 2017-2018 : garderie périscolaire, cantine scolaire, centre de loisirs
- Désignation des jurés d'assises

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

- Elargissement chaussée aux « Marais Pontaux » sur la RD3—2ème phase
- Approbation modification des Statuts de la CCFU
- Rythmes scolaires 2017-2018

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSÉS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2017 A CHOISY

- Autorisations signatures au Président (points 2-3-4 dont marchés de transports scolaires)
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (point 6)
- Modification des statuts de la CCFU pour prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations) et réaménager la compétence assainissement

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AOUT 2017 A MESIGNY

- Autorisations signatures au Président (principalement attributions d'aides dans le cadre du FISAC)
- Création d'un emploi de Responsable des Services Techniques et réalisation étude diagnostic RH
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (annule et remplace)
- Projet de véloroute Sillingy-Seyssel

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017 A NONGLARD

- Octroi garantie d'emprunt à Halpades (opération logements sociaux à Nonglard et Sillingy)
- Sollicitations aides forfaitaire auprès du Conseil Départemental 74 (entretiens de sentiers du PDIPR à la Montagne d'Age et à la Mandallaz pour 2017 et 2018)
- Fixation des attributions de compensation de transferts de compétences ZAE pour Sillingy et La Balme)
- Adoption des Rapports sur l'eau 2016 de la CCFU et rapport d'activité 2016 des services de la CCFU

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »
www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Les conseils municipaux et conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

PLU : AVANCEMENT

Après la réunion publique du 21 juin 2017 pour présenter le PADD (voir Choisylien printemps 2017), le conseil municipal continue à travailler sur les détails du PLU et notamment sur un règlement « dépolu » pour tenir compte des nouvelles réglementations et de la densification urbaine prévisible dans les zones constructibles.

Pour mémoire, il est important de noter que depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les services supra-communaux (Préfecture et SCOT du Bassin Annécien notamment) prescrivent les enveloppes des zones constructibles en fonction de la zone géographique et de la typologie du lieu, ainsi qu'un objectif d'évolution du nombre d'habitants à horizon 2030. **L'équipe municipale travaille donc à l'intérieur de ces zones.** Toute dérogation à ces règles seront à demander au commissaire enquêteur.

Le PADD prévoit notamment un confortement du chef-lieu et des hameaux qui lui sont le plus proches ainsi qu'un développement de la zone artisanale du Pont Noir.

L'ÉTÉ AU BISTROT



Notre bistrot a encore une fois affiché « complet » à de nombreuses reprises, avec une variété de spécialités concoctées et servies par les élus de la commune. De nuit comme de jour, les Choisyliens ont pu profiter de la terrasse avec sa vue dégagée sur les monts environnants.

L'ouverture du bistrot de Choisy par les élus depuis 6 ans maintenant a mis en exergue la nécessité de pérenniser l'établissement. Les habitants prennent plaisir à ces moments de convivialité. Le projet de nouveau bâtiment apportera une offre d'auberge plus spacieuse et mieux équipée avec un professionnel aux fourneaux.

Mais en attendant, les élus continueront à animer bénévolement le « bistrot éphémère » quelques semaines l'été, au bénéfice de projets locaux associatifs ou municipaux.

Voir au dos du Choisylien d'autres photos souvenir...pour vous donner envie de revenir ou de venir l'été prochain



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

MATINEE ENVIRONNEMENT

Grâce aux habitants qui acceptent de consacrer deux demi-journées par an à l'embellissement de notre commune, le jardin de la mairie devient un lieu de plus en plus fréquenté, avec désormais un magnifique jeu de boules, des tables de pique-nique et bientôt une grande gloriette pour des animations collectives ou de grandes tablées..

Sous un beau soleil d'automne le 23 septembre, les bénévoles ont nettoyé, rénové, aménagé avec notamment la reconstruction patiente d'un escalier de pierre pour atteindre le sommet du jardin ainsi que le coffrage de la dalle qui va recevoir la future gloriette qui viendra clore le chemin en bas du jardin. Comme d'habitude, la matinée s'est terminée par un repas convivial au bistrot du chef-lieu.



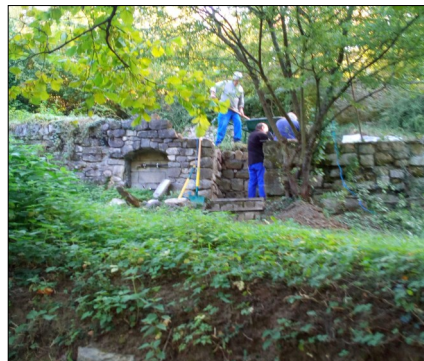
Débroussaillage, nettoyage des chemins et massifs, aménagement de la zone des aromatiques...



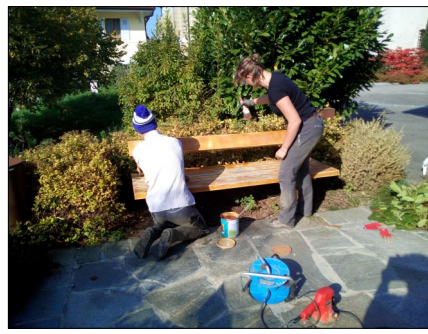
La pause-café à 10h pour reprendre des forces !



Coffrage de la gloriette



Bel escalier en perspective...à finir au printemps 2018...



On peint, on ne s'assoit pas !



Un repas convivial bien mérité



Info de dernière minute ... le 30 octobre, la dalle de la future gloriette est coulée !



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

AMICALE DES ANCIENS

L'Amicale des Anciens de Choisy a eu également une belle rentrée...

Le samedi 16 septembre, ils ont participé à un après-midi récréatif pour souhaiter l'anniversaire des adhérents dont l'âge se termine par 0 ou par 5.



Ils ont commencé par admirer un très beau spectacle du Troup'Ho de Choisy et remercient tous ces comédiens pour leur gentillesse et leur talent d'imitateurs et de danseurs. Bravo aussi aux artistes improvisés ...pour la participation au french cancan.



Cette fête s'est terminée par un goûter préparé par les membres du comité de l'amicale.

Tout le monde est reparti enchanté par ce bel après-midi...

LES amis de la fête de la GASTRONOMIE

Claude Carat

246 route de la balme, 74330 Choisy
claudecarat@gmail.com
<http://urlz.fr/136E>
 T : +33 685 334 785

Cette année « les Amis de la Gastronomie » nous a proposé un petit déjeuner copieux et fin au stade de Choisy. Un vrai délice et un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont servi ainsi qu'à ceux aux fourneaux !

CHOISY | Les gastronomes n'ont pas boudé la traditionnelle Fête de la gastronomie



Les bénévoles et organisateurs de la fête avaient le sourire. Photo de D. P. S.

La Fête de la gastronomie est une initiative du ministère de l'Économie et des Finances, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque année, elle met à l'honneur une thématique qui incite à la découverte de la gastronomie française. Cette année, le thème était Au cœur du produit". Les participants ont pu également déguster des confitures aux fruits du verger et des cueillettes, ainsi que du pesto à l'ail des ours et des sablés, fabriqués maison par Mamie framboise à Pouigny (01). Claude Carat, président Henryk SZYMANSKI



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

LA RENTREE DES ASSOCIATIONS

CLUB LOISIRS

Les habitués le savent...on ne chôme pas au club loisirs ! D'activité en spectacle, ça déménage toute l'année ! Dernier spectacle avant l'été, la Nuit des contes, en collaboration avec le comité des fêtes :

Dans la forêt de Choisy la magie opère chaque année au mois de mai : cette fois le Troup'ho Circus avait investi les lieux avec ses animaux sauvages, ses trapézistes, son homme canon, ses clowns, ses cavaliers et toute une série de numéros tous aussi fabuleux les uns que les autres.

Dans la nuit choisylienne, les rires et l'émotion ont animé la soirée et chacun a pu déguster les bons « choisyburgers » cuisinés par les membres du comité des fêtes



Prochain spectacle ? Chut...ne le dites pas trop fort , c'est déjà complet2 soirées cabaret sur le thème des lles, à partir de 15 ans,.

L'assemblée générale du club loisirs a eu lieu mardi 12 septembre et a permis de faire le point sur une année 2016/2017 bien remplie entre les activités sportives, culturelles et créatives.

Un bon bilan financier dû en partie aux nombreuses adhésions et aux spectacles présentés durant l'année (théâtre, Marché de Noël, Expo patch, Cinébus. .)

Pour cette nouvelle année, retour du VTT pour les jeunes et les ados et bien sûr toujours les activités phare du club. (Gym, yoga, assouplissements, patch, biblio, théâtre, ateliers des arts enfants et adultes avec des activités manuelles et « spirituelles »).

Il reste des places pour les activités ! N'hésitez pas à contacter le club par mail à clubloisirs.choisy@gmail.com ou par tél. au 06 82 00 12 19



Au programme de la fin 2017 :

- ✓ Début décembre repas des bénévoles
- ✓ Les 9 et 10 décembre, Marché de Noël

COMITE DES FETES

Avant les vacances d'été a eu lieu la 5ème édition de la Choisy Race (course de caisses à savon). Cette année les concurrents ont inauguré un nouveau parcours plus technique. Il a ravi aussi bien les compétiteurs que le public, avec notamment des passages très impressionnants à l'épingle de l'école.

Malgré une météo capricieuse rendant la piste glissante, la course a pu se dérouler dans de très bonnes conditions. Les pilotes de Choisy étaient plus nombreux cette année. Tout le monde se donne rendez-vous pour la 6ème édition en 2018 avec le soleil cette fois !

IMPORTANT

Depuis de nombreux mois le comité des fêtes cherche des bénévoles pour renforcer l'équipe des permanents : ces appels sont restés lettre morte jusqu'à présent...Pour 2018, sans renfort, le comité se verra obligé de réduire le programme habituel. **IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR NOUS REJOINDRE !**

Contact : p.dussert@cdf-choisy74.fr

ACTIONS COMMUNALES

CHOISY

La commune honore pères et mères



Le maire de Choisy, Bernard Seigle, a souhaité honorer la fête des mères et des pères le même jour, ce dimanche. Après avoir salué l'assistance, il a fait l'éloge de la cellule familiale qui reste un élément fondamental du développement harmonieux de l'enfant. Le rôle des parents, et notamment des mères, est primordial selon lui : ils doivent accompagner leurs enfants en les aidant à devenir à leur tour des femmes et des hommes responsables, de futurs citoyens porteurs des valeurs de la République. Cette belle cérémonie s'est terminée par une remise de cadeaux aux parents suivie du verre de l'amitié. Photo Le DL/Newsy SZYBAC30

Le 28 mai, comme chaque année, les pères et les mères de la commune ont été honorés à l'occasion de la fête des pères et des mères. Les habitants présents, après avoir écouté le « mot d'accueil » de M. le Maire et reçu le petit cadeau traditionnel, ont partagé en toute convivialité le verre de l'amitié.



WANTED : PASSAGERS !

Petit clin d'œil au nom de notre commune, le système mis en place par la commission développement durable a pour but de :

- Nous permettre de contribuer à réduire la pollution de l'air, les consommations d'énergie fossile et les émissions de CO2.
- Aider les jeunes et moins jeunes à se rendre à la Balme (pour prendre le bus LIHSA ou même plus loin selon accord avec le conducteur),

Conducteurs et passagers (minimum 14 ans avec accord parental) signent une charte en mairie pour adhérer et reçoivent un kit très simple pour démarrer. Au départ de Choisy, la prise en charge se fera uniquement aux arrêts de bus scolaires signalés par le logo ci-dessus. Au retour la prise en charge pourra se faire soit au niveau de Chaumontet (après arrêt bus), au centre de la Balme (place du marché), à l'arrêt de bus en face du parking relais à côté du collège ou à celui en face du Casino.

Actuellement, 42 conducteurs se sont portés volontaires pour partager leur voiture entre Choisy et la Balme ou plus loin si affinités...par contre, nous n'avons que 9 passagers, pas assez pour lancer l'opération...mais nous ne perdons pas espoir !

Pour participer : remplissez le formulaire disponible en mairie ou envoyez un mail à mairie@choisy.fr



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

DU COTE DES ECOLES

BILAN et RENTREE

L'année scolaire 2016/2017 a été une année riche en nouveautés et en rebondissements.

A la rentrée, la **cantine scolaire** "associative" a été reprise par la municipalité et une nouvelle organisation administrative a été mise en place avec inscriptions des enfants sur logiciel et nouveau mode de facturation. A noter que la garderie périscolaire et le centre de loisirs fonctionnent de la même manière.

Parallèlement, pendant le temps méridien de cantine, la mairie avait mis en place le **T.A.P.** (temps d'activité périscolaire). Pour cela, la commune a réhabilité une véranda peu utilisée au sein de l'école en l'aménageant en atelier pour les enfants : double vitrage, chauffage, etc ...

Mais, après deux années scolaires de quatre jours et demis par semaine, parents et enseignants se sont accordés pour dire que ce rythme ne convient pas aux enfants, qu'ils sont épuisés : enfants énervés difficiles à canaliser. Notre commune, après une enquête auprès des familles, a donc opté pour la semaine de 4 jours sans T.A.P. qui a pris effet dès cette rentrée 2017/2018.

Les nouveaux horaires sont les suivants, les lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30.

NB aucune activité périscolaire le mercredi.

Les effectifs cette année sont en progression avec 93 enfants à l'école élémentaire et 66 enfants à l'école maternelle. 6 enfants de l'effectif de l'école maternelle sont pris en charge au CP tous les matins et rejoignent leur école l'après-midi.

A L'ECOLE MATERNELLE

Depuis le dernier Choisylien, les grands de maternelle, travaillant sur "la petite poule rousse", ont voulu faire comme elle: ils ont fait pousser du blé et ont réalisé du pain et des petits moulins.

Petits, moyens et grands ont assisté au spectacle "Gigote et le dragon" à l'école, et sont allés au cinéma à Choisy, voir "les fables de La Fontaine".

Pour notre sortie de fin d'année, nous avons pris le train (quelle belle aventure, appréciée par tous !) pour nous rendre à La Roche Sur Foron, où nous avons participé à une "visite découverte" de la ville. Après le pique-nique (très apprécié lui aussi !), nous sommes allés écouter une conteuse au pied du donjon. Un moment "magique" !

La dernière semaine, nous avons profité de la fraîcheur relative des matinées pour faire "école dehors" ! "



Véronique Copin et Josette Liénard

Départ à la retraite de Mme Josette Liénard

A la fin de l'année scolaire, à l'occasion de la Kermesse, les enfants et leurs familles ainsi que l'équipe des enseignants ont dit au revoir à Josette Liénard (directrice de l'école maternelle) qui, après 26 années passées à Choisy, part à la retraite.

C'est Mme Véronique Copin qui prend la direction de l'école Maternelle; elle est accompagnée de Mme Nathalie RICHARD

DECHETS ET LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

En France, la quantité de nos déchets a doublé en 40 ans !

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 590 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles et les conteneurs de tri (365 kg) ainsi qu'en déchèterie (225 kg).

Depuis une dizaine d'années, nous avons appris à trier, à séparer les matières aisément recyclables comme le verre, les métaux ou le papier et à utiliser les déchèteries pour les déchets encombrants, dangereux ou déchets de jardin. Mais il reste toujours des déchets qu'il faut incinérer ou stocker. **Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage** est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront, et ce, malgré le tri (source ADEME). **Les aires de tri de Choisy** à votre disposition vous permettent de jeter le verre, plastique, papier, métal etc et parfois même les déchets ménagers (Menuille et Chef-Lieu notamment). Les panneaux sur ces aires indiquent où porter les autres déchets qui ont un circuit de valorisation (pneus, meubles, plâtre, ampoules électriques, appareils électroménagers., piles, etc...).

Avant de porter un objet en bon état à la déchèterie, pensez aux recycleries locales du bassin annécien (Emmaüs, Secours Populaire, Scouts de Cluses...et d'autres spécialisés) ! Vous participez ainsi à l'économie circulaire.

Si vous vous posez des questions sur un déchet particulier, vous trouverez les réponses sur le site de l'ADEME, à l'adresse suivante : <http://www.quefairedemesdechets.fr>

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

DECHETS MENAGERS

Composter les restes de repas, les épluchures, certains papiers...permet de réduire la quantité de déchets ménagers.

Des composteurs sont à votre disposition. Appelez la CCFU au 04 50 77 70 74.

NB les poules sont excellentes pour limiter le gaspillage et elles vous apportent des œufs frais.

DECHETS PLASTIQUES

L'interdiction des sacs plastiques jetables non compostables est entrée en application. Un autre décret (Décret n° 2016-1170 du 30 août 2016) prévoit la disparition de la vaisselle jetable en plastique d'ici 2020 sauf si elle est compostable (compostage domestique) donc « biosourcée » comme les nouveaux sacs présents dans la distribution.

DECHETS VEHICULES Décret n° 2016-703 du 30/05/2016

Obligation pour les réparateurs de véhicules de proposer des pièces de rechange issues de l'économie circulaire (réutilisation de pièces d'occasion)

DECHETS DU BTP : Encadrement des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et des dépôts sauvages et aménagements illégaux de déchets du BTP

Au niveau départemental, l'activité soutenue du BTP et le manque de sites de stockage rendent la gestion des déchets inertes excédentaires difficile. La proximité de la Suisse, qui exporte également des déchets inertes en Haute-Savoie en vue d'un stockage final rend le problème d'autant plus aigu. Durant les dernières décennies, nombre de dépôts "sauvages" ou de projets d'aménagement plus ou moins discutables ont donc été réalisés, impactant fortement les milieux naturels et agricoles de certaines parties du département.

Afin de limiter les abus, en plus des autorisations obligatoires relevant du code de l'urbanisme et d'une éventuelle étude d'impact, l'article L541-32-1 de la **LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 94** stipule désormais que « **Toute personne recevant sur un terrain lui appartenant des déchets à des fins de réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction ne peut recevoir de contrepartie financière pour l'utilisation de ces déchets. Ces dispositions ne s'appliquent ni aux utilisations des déchets dans des ouvrages supportant un trafic routier, ni aux carrières en activité** »

MIEUX GERER LA LUMIERE

L'essentiel : Les conséquences de l'éclairage artificiel sur la biodiversité sont multiples. Dans la mesure où elle remet en cause un équilibre antérieur à l'apparition de la vie sur Terre, l'introduction de lumière artificielle la nuit rebat les cartes du vivant dans sa globalité. Les espèces touchées sont à la fois nocturnes et diurnes, animales comme végétales. La pollution lumineuse agit par exemple sur les rapports proies/prédateurs, sur les rythmes biologiques (dates de floraisons, équilibre veille/sommeil, ...) et sur les comportements (désorientation, éblouissement, ...) des individus. Elle est également susceptible de provoquer un effet de coupure.

Lumière et santé humaine

La lumière **naturelle** est nécessaire au bon équilibre biologique et hormonal des humains.... L'influence sur l'état physique et psychologique de l'Homme est connu : risques de rachitisme chez l'enfant, manque de vitamine D chez la personne âgée, « blues de l'hiver » soigné désormais par luminothérapie, etc...

La lumière **artificielle** est indispensable à l'activité humaine et bénéfique à condition de prendre en compte le rythme veille/sommeil et le rythme des saisons...

- **En intérieur**, l'éclairage et la luminosité des écrans doivent être contrôlés pour éviter des perturbations du sommeil, des myopies précoces ou d'autres problèmes de santé liées aux types de lampes utilisées (la lumière bleue de certaines LED serait nocive pour la rétine de l'œil). A ce sujet, l'ANSES recommande de « privilégier un éclairage indirect des LED. Pour éviter tout risque, notamment en présence des enfants, préférez les systèmes d'éclairage à LED blanc chaud à faible intensité lumineuse et évitez les systèmes d'éclairage à LED où une vision directe du faisceau émis est possible, afin de prévenir l'éblouissement ». Il faut également éviter d'avoir une lampe à moins de 20 cm de ses yeux et utiliser des lampes qui respectent les normes en vigueur.

Sources : <https://www.anses.fr/fr/content/led-diodes-%C3%A9lectroluminescentes>
http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/opinions_layman/artificial-light/fr/index.htm

- **En extérieur**, attention à l'éblouissement des spots et à l'éclairage des terrasses ou piscines...

Lumière et biodiversité

Il n'existe pas actuellement de méthode parfaite pour concilier les besoins et sécurité des usagers tout en protégeant à 100 % la biodiversité. Si 30 % des vertébrés et 60 % des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit, le pic d'activité de la plupart des espèces coïncide avec le pic de demande en éclairage (premières heures de la nuit et aube)
Source : AFE

Plusieurs phénomènes sont constatés :

- **Les sources d'éblouissement pour les espèces nocturnes** dites « nyctalopes » dont les yeux ne sont pas adaptés aux intensités fortes de lumière. Les phares des véhicules en sont un bon exemple : ils sont la première cause de mortalité des chouettes effraies en France...
- **Les éclairages artificiels divers qui perturbent les comportements** des espèces qui utilisent la lumière comme un moyen de communication ou de repère, notamment les oiseaux migrateurs gênés par le halo lumineux des zones urbanisées mais également les insectes...
- **D'une manière générale** la lumière artificielle désynchronise l'équilibre veille/sommeil des animaux et plus largement, à une échelle globale, elle modifie les aires de répartition des animaux sur les territoires ainsi que les équilibres écosystémiques.

Source : nuitfrance.fr

En conclusion, à nous d'agir, collectivités, entreprises et particuliers, pour concilier au mieux nos usages avec notre santé et la biodiversité locale. La limitation de l'éclairage public aux horaires de circulation des personnes ainsi que la prise en compte de la trame verte et bleue de déplacements de la faune dans les PLU va dans le sens d'une meilleure cohabitation entre les humains et leur environnement, même si beaucoup reste à faire.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le centre de loisirs a ouvert ses portes 3 semaines lors des vacances d'été. 3 semaines durant lesquelles nous avons bricolé, joué, chanté, cuisiné...

La première semaine nous a fait parcourir l'Amérique du Sud « sur un air latino ». Nous avons fabriqué des instruments de musique typiques, « sauvé » l'Amazonie et pris soin des Lamas de Salagine.

Nous avons profité du soleil de la seconde semaine pour devenir des « rats des champs » en visite en ville et aller nous rafraîchir à la piscine des Marquisats.

Pour finir, avec le thème « microcosmos », nous nous sommes intéressés aux petites bêtes qui nous entourent : abeille, chenille, araignée...mais aussi papillons que nous avons « chassés » dans le Semnoz après avoir fabriqué notre filet.

En bref, 3 semaines bien remplies !



Cette année le Centre de Loisirs les P'tits Loups est ouvert une semaine aux petites vacances scolaires (sauf Noël) et le mois de juillet 2018. Renseignements en mairie.



FIN DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le TAP, qui avait rencontré des difficultés à se mettre en place, a fonctionné deux années scolaires grâce aux aides de l'Etat qui ne seront pas reportées. A la fin de l'année scolaire 2016/2017, les enfants ont pu présenter un spectacle de marionnettes préparé tout au long de l'année pendant le TAP.



NOUVELLE ARRIVEE A LA MAIRIE

Mme HALLE-BERTRAND prend la direction de la surveillance de la cantine, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs à partir du 2 octobre 2017



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

SEMAINE BLEUE



LA SEMAINE BLEUE, C'EST 365 JOURS POUR AGIR ET 7 JOURS POUR LE DIRE

Ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle ainsi que sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, leurs réalisations et projets des associations. Cet événement est l'occasion - pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés—d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société. Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives. (source : <https://semaine-bleue.org>)

A Choisy



Dans le cadre de la semaine bleue, un repas à la cantine scolaire a été proposé à quelques personnes dites « du 3^{ème} âge » afin qu'elles viennent échanger avec les enfants et leur décrire comment était « la cantine de leur temps ». C'est ainsi que l'on a pu apprendre que les premiers repas de cantine à Choisy remontent à 70 ans en arrière, qu'ils ont été mis en place par un couple d'instituteurs M. et Mme DEPLANTE. Ces repas étaient proposés uniquement pendant la période d'hiver à cause de la neige et du froid. Le menu était toujours le même : soupe fabriquée avec les pommes de terre et autres légumes fournis par les familles. Chaque enfant amenait son pain et un fruit. Suite à ces souvenirs, les enfants ont reconnu que maintenant ils sont quand même gâtés ! Pour clore cette rencontre, très appréciée des petits et des grands, les élèves ont spontanément, en guise de remerciements, chanté tous ensemble « l'oiseau et l'enfant »

Les clubs des anciens font aussi des réunions intercommunales !



Pour la Semaine Bleue, les clubs des anciens de chaque commune de la CCFU ont organisé mardi 10 octobre dans la salle des fêtes de Nonglard un après-midi jeux (cartes, dominos, scrabble...). Une ambiance chaleureuse (environ 70 participants), un goûter copieux (gâteaux, boissons froides et chaudes..) fabriqué par les clubs et distribué par les élèves de la maison familiale de La Balme de Sillingy, La Cathie, encadrés par leurs surveillants et quelques élus des communes .



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

L'ECLAIRAGE DANS NOTRE COMMUNE

Les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable.

L'article 41 de la loi Grenelle 1 décline les 4 grands objectifs de la loi : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

La loi de transition énergétique (article 188), la loi biodiversité ainsi que le code de l'environnement rappellent également l'importance de respecter les paysages nocturnes.

Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse>

ECLAIRAGE PUBLIC

Selon l'Ademe, les **11 millions de points lumineux qui constituent le parc d'éclairage public** appellent une puissance d'environ 1300 MW, soit la puissance délivrée par une tranche nucléaire récente à pleine charge. En France, l'éclairage public correspond à **41 % de la consommation d'électricité des communes** et émet annuellement 670 000 tonnes de CO₂.

Dans ce contexte à la fois règlementaire et environnemental, le conseil municipal, comme de nombreuses communes en Haute-Savoie, a décidé d'engager une réflexion pour réduire, sauf exceptions éventuelles, l'éclairage la nuit. Toutefois, les 2/3 de notre parc étant obsolète (plus de réparation possible), la commune a missionné le SIESS sur un audit qui tienne compte à la fois de cette obsolescence partielle et de la volonté de réduire l'éclairage. Cet audit sera transmis avant la fin de l'année pour une mise en application si possible en 2018.

NB : En matière de sécurité, l'extinction des lampadaires publics en milieu rural n'a pas d'impact significatif en matière de sécurité (cambriolages) selon la gendarmerie. Un éclairage ciblé de type spot à détecteur peut toutefois être mis en place par les particuliers qui le jugeraient nécessaire, en privilégiant un éclairage vers le bas et sans nuire au voisinage.

Planning :

- ✓ Étude des différents points d'éclairage et de la meilleure solution par point/hameau (en cours)
- ✓ Délibération au conseil municipal

Si acceptation du principe de la réduction de l'éclairage nocturne et de l'investissement lié (horloges) :

- ✓ Installations par le SIESS des horloges et autres aménagements nécessaires
- ✓ Arrêté municipal
- ✓ Panneaux aux entrées de la commune

ECLAIRAGE PRIVE

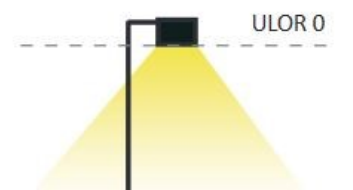
La nuisance lumineuse la plus critiquée est celle du halo visible dans le ciel nocturne urbanisé. Elle est due principalement à la réflexion vers le ciel des lumières directes et indirectes perçues par les surfaces éclairées.

Les collectivités remplacent au fur et à mesure les vieux lampadaires pour des modèles plus économiques (LED) et mieux conçus.

Les particuliers peuvent également être attentifs lorsqu'ils installent un éclairage extérieur sur leur propriété pour

- ✓ Limiter l'éclairage au strict nécessaire pour préserver la vie nocturne
- ✓ Installer un éclairage extérieur vers le bas
- ✓ Adapter l'intensité lumineuse à vos besoins
- ✓ Equiper de détecteurs de passage les chemins, parkings, éclairage de lotissements privés, éclairage de sécurité, etc

NB l'éclairage extérieur doit être installé de manière à ne pas gêner le voisinage.



Luminaire à flux dirigé



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

VOUS ETES INTERESSES PAR L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE (CO-WORKING, TELETRAVAIL, LIEU DE REUNIONS, TELECENTRE...), AIDEZ-NOUS A MIEUX LE DEFINIR EN REPONDANT AU QUESTIONNAIRE SUIVANT :

1. VOTRE PROFIL *

Vous êtes Une femme Un homme **Votre âge :** Moins de 30 De 31 à 40 De 41 à 50 Plus de 51 ans

*** réponse impérative svp**

2. SITUATION ACTUELLE *

Salarié En entreprise En télétravail total En télétravail partiel Itinérant (commercial, technicien ...)
 En recherche d'emploi

Artisan Indépendant Profession Libérale Commerçant Salarié en reconversion

3. CET ESPACE VOUS INTERESSERAIT POUR : (cocher 3 réponses maximum)

<input type="checkbox"/>	Rompre l'isolement du travail à domicile
<input type="checkbox"/>	Réduire les temps de trajet travail/domicile (trafic pendulaire vers Annecy ou Genève)
<input type="checkbox"/>	Développer mon réseau
<input type="checkbox"/>	Améliorer la visibilité de mon activité pour développer ma clientèle
<input type="checkbox"/>	Profiter de matériel mis en commun
<input type="checkbox"/>	Avoir un espace pour travailler à moindres frais
<input type="checkbox"/>	Bénéficier d'un environnement convivial avec la proximité d'un jardin communal et d'une auberge
<input type="checkbox"/>	Pouvoir tenir une réunion
<input type="checkbox"/>	Pouvoir recevoir des clients
<input type="checkbox"/>	Avoir sur place d'autres possibilités pour les conférences et grandes réunions (salles municipales)

4. SERVICES ET EQUIPEMENT QUE VOUS ESTIMEZ INDISPENSABLES (cocher)

<input type="checkbox"/>	Salle de réunion avec vidéoprojecteur et écran
<input type="checkbox"/>	Equipement de visioconférence dans la salle de réunion
<input type="checkbox"/>	Zone pour recevoir un client ou téléphoner en toute discrétion (ou fauteuil acoustique)
<input type="checkbox"/>	Bureau indépendant pour les abonnements d'un mois minimum
<input type="checkbox"/>	Imprimante/scanner
<input type="checkbox"/>	Connexion WIFI
<input type="checkbox"/>	Connexion SDSL haut débit (NB pas de fibre disponible à Choisy)
<input type="checkbox"/>	Kitchenette avec coin repas
<input type="checkbox"/>	Espace convivial avec canapé

5. LE NIVEAU MINI/MAXI DE TARIF QUE VOUS ETES PRÊT A PAYER : cocher les cases correspondantes

FOURCHETTES DE TARIFS EN € POUR :	TARIF 1	TARIF 2
1/2 journée	5 à 10	10 à 15
1 journée	10 à 20	20 à 30
6 jours	50 à 100	100 à 150
1 mois	150 à 200	200 à 250
LOCATION SALLE DE REUNION	CAPACITE	10 PERSONNES
1 heure	10 à 15	15 à 20
1/2 journée	20 à 40	40 à 60
1 journée	60 à 80	80 à 100

MERCI POUR VOTRE REPONSE !

Si vous souhaitez être recontacté sur ce projet de tiers lieu (Nom, prénom, téléphone et/ou adresse mail svp) :

AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU

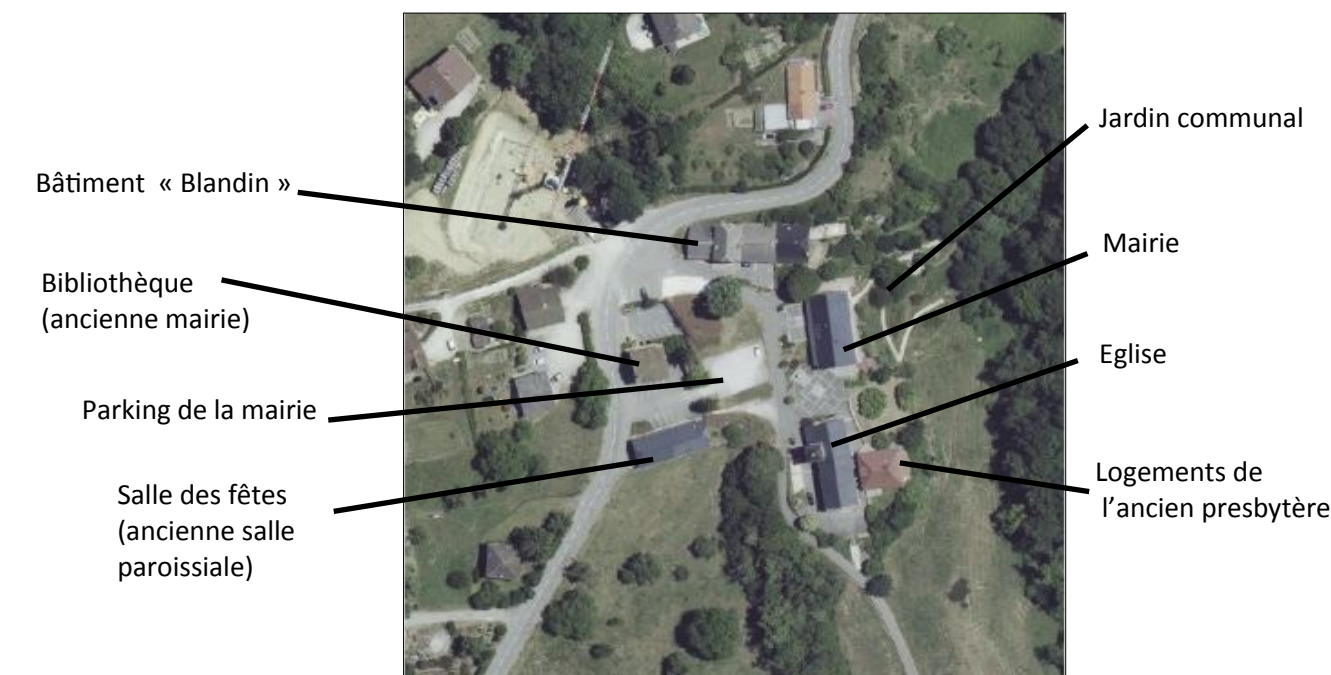
La petite histoire

Petit à petit, un véritable chef-lieu s'étoffe et se construit ...



Le chef lieu d'origine avec la mairie à gauche et les bâtiments de la ferme Blandin au fond

Après la réhabilitation du presbytère en 2006 pour offrir quelques logements à loyer modéré et une nouvelle mairie en 2009, l'ancienne mairie est devenue le siège de la bibliothèque. Les espaces publics ont été réaménagés avec une grande place entre la mairie et l'église, un parking entre la mairie et la salle des fêtes ainsi que l'embellissement environnemental grâce à la plantation de cerisiers du Japon et surtout avec un grand jardin communal (jeu de boules, tables de pique-nique, bancs et bientôt gloriette pour les animations ou les grandes tablées (voir page Matinée de l'Environnement), L'année 2016 a été marquée par la construction d'un petit collectif le Castanéa livré fin 2016.



Un nouveau pôle au cœur du village

La commune a racheté le bâtiment dit « Blandin » (ou Score) ainsi que la maison attenante qui donne sur le jardin. L'objectif est de dynamiser notre chef-lieu avec des services et de faire revivre l'ancienne auberge et le commerce.

Le CAUE de Haute-Savoie qui conseille les communes en matière d'urbanisme et d'architecture a fait un diagnostic du bâtiment existant et a rendu son « verdict » : la rénovation serait beaucoup trop coûteuse et contraignante dans le cadre d'immeubles appelés à recevoir du public; d'autre part, le lieu ne présente pas de caractère d'intérêt patrimonial.

Le conseil municipal a donc décidé de démolir le bâtiment, conserver quelques pièces de bois et de pierre remarquables et de reconstruire un ensemble de bâtiments en préservant au mieux ce qui fait le charme et l'intérêt de cet emplacement. Objectif d'ouverture du nouveau bâtiment : AUTOMNE 2019

Choisy offre déjà des services pour l'enfance (garderie, centre de loisirs et bientôt peut-être une Maison d'Assistantes Maternelles) ainsi qu'une agence postale en mairie.

Nous souhaitons en savoir plus sur vos besoins ou intérêts en matière de services et vous remercions de nous aider en complétant un questionnaire à poser dans la boîte aux lettres de la mairie.

Rendez-vous en pages suivantes avec vos stylos !

POUR REpondre, CLASSER PAR ORDRE D'INTERET CHAQUE RUBRIQUE en notant 1, 2 ou 3 dans chaque case*

- Je suis : un homme une femme
- J'ai entre : 18 et 30 ans 31 et 50 ans 51 et 65 ans Plus de 65 ans

Exemple : produits locaux 1

* vous pouvez mettre plusieurs fois le même numéro par rubrique

A cet emplacement, je souhaiterais...

Services santé

- Kinésithérapeute
- Infirmière
- Médecin généraliste
- Service de télémédecine

Services divers :

- Esthéticienne
- Dépannage informatique
- Ecrivain public (assistance administrative)

Lieux d'activité collective :

- Bricothèque (louer et emprunter des outils)
- Espace partagé de travail pour télétravailleurs, indépendants etc... (voir questionnaire détaillé page suivante)
- FABLAB (atelier de fabrication équipé de moyens numériques, imprimante 3 D...)



Commerce :

- Produits locaux
- Pouvoir commander sur internet et
- récupérer au magasin (Service « drive »)
- être livré à domicile (service payant)
- Dépôt pain
- Point relais colis
- Presse
- Loisirs, arts créatifs

Une auberge avec :

- Un bar
- Vente tabac
- Restaurant avec terrasse, vue sur le paysage
- Vente à emporter
- Chambres d'hôtes

J'ai d'autres suggestions ou remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....